

PRÊT DE MATERIEL AUX ASSOCIATIONS

AVEC LOCATION DU FOYER

Lors de vos manifestations, du matériel peut être mis à votre disposition. Pour cela, vous devez remplir ce document et le remettre en mairie au moins 3 semaines avant la manifestation.

.....

ASSOCIATION :

NOM DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

NOM ET TELEPHONE DU RESPONSABLE :

LIEU D'INSTALLATION :

- Chapiteau (5 x 6 m)
- Stands (3 en 3x3 m)
- Barrières (50)
- Rallonges électriques (3)
- Clés sono

A voir pour les articles suivant avec Céline Leduc

- Friteuse
- Plats inox
- Faitouts

Autres (Précisez)

Fait à Sansac de Marmiesse le

Signature :

Mairie – 2, Chemin de Veyrières – 15130 SANSAC DE MARMIESSE
Tél : 04 71 47 74 75

E-mail : mairie.sansac-de-marmiesse@wanadoo.fr